Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20261006-BCA2026M1082-DE

PLOUBEZRE - ZAC DU CENTRE RUE FRANCIS MAURICE – CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS - ACQUISITION FONCIERE

DELIBERATION BCA 2026 M10 82
Bureau du Conseil d'Administration du 6 octobre 2026

Membres délibérants présents :
Mmes Sylvie GUIGNARD, Marie-Christine NACIRI, Gaëlle ROUTIER,
Mrs Jean- Claude DAUPHIN, Patrice KERVAON, Raphaël LE MEHAUTE

Membre délibérant absent, ayant donné pouvoir :
Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. JC DAUPHIN

Assistait à la séance, avec voix consultative :
M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

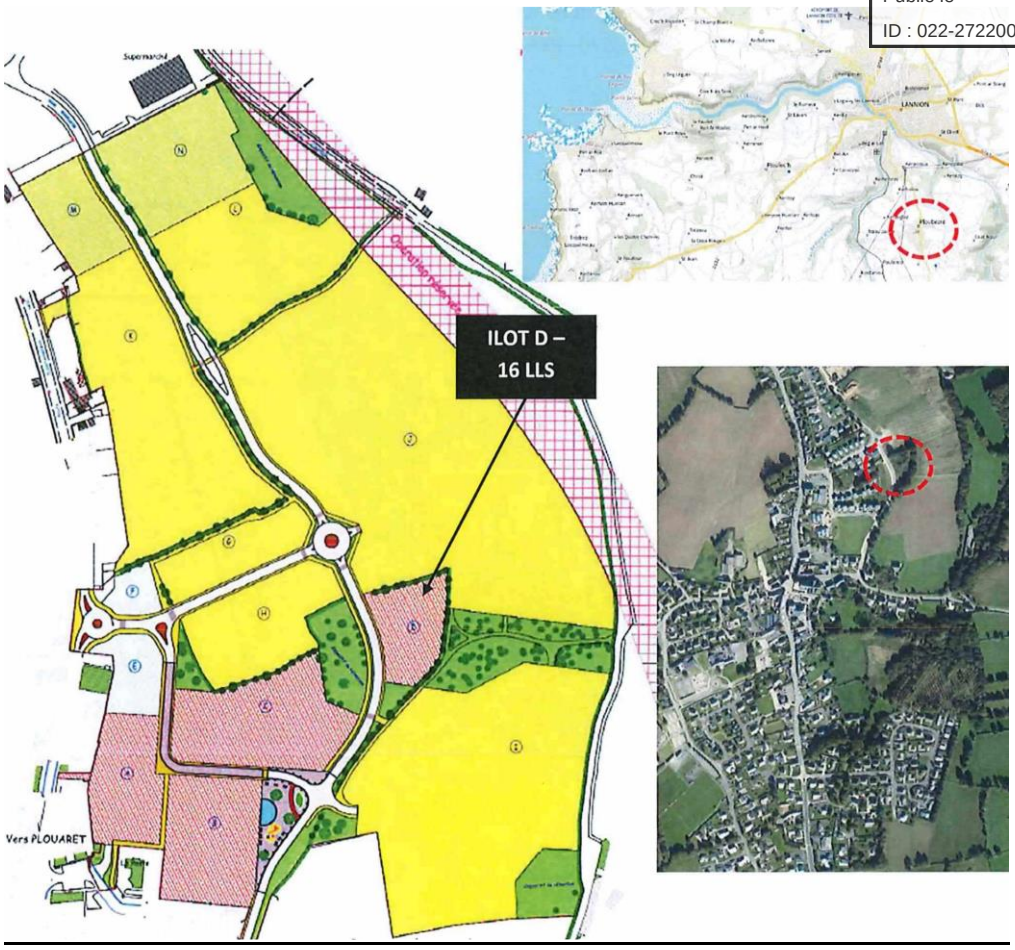
Assistaient à la séance :
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
M. Pascal LE MAUX, juriste
Mme Marielle DUAULT, Assistante Direction Générale

Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au BCA,
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au BCA,
Vu la délibération du BCA n°2024 M09 85 du BCA du 03/09/2024, approuvant le plan de financement et autorisant la poursuite de l'opération,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 10 du CA du 16 juin 2026 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau par le Conseil d'Administration,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 11 du CA du 16 juin 2026, relative aux délégations de compétences accordées au Directeur Général par le Conseil d'Administration en matière d'emprunts et placements de fonds.

CONTEXTE

Dans le cadre des programmations P.L.U.S., P.L.S. et P.L.A.I. 2025, Terres d'Armor Habitat doit acquérir pour la construction de 16 logements, dont 3 pavillons sur la Commune de PLOUBEZRE, Rue Francis Maurice, les parcelles cadastrées Section A n°2565, n°2566 et n°2569, d'une contenance totale d'environ 2 665 m².

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20261006-BCA2026M1082-DE



PROBLEMATIQUE

Ces parcelles viabilisées sont cédées par la Commune de PLOUBEZRE pour l'euro symbolique, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 54 500 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de PLOUBEZRE, les parcelles sises Rue Francis Maurice et cadastrées Section A n°2565, n°2566 et n°2569, d'une contenance totale d'environ 2 665 m², à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20261006-BCA2026M1082-DE

Le Bureau du Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré

- Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de PLOUBEZRE, les parcelles sises Rue Francis Maurice et cadastrées Section A n°2565, n°2566 et n°2569, d'une contenance totale d'environ 2 665 m², à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Vote à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo